



Décision du Maire

N° 160/2025

(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Objet : Plan de financement du SDE 18 pour l'ajout d'une lanterne rue Saint Louis
/ dossier n° 2025-05-184**

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;

Considérant le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) pour l'ajout d'une lanterne rue Saint Louis (entre AT-0429 et AT-0430) – dossier n° 2025-05-184 ;

Considérant que ces travaux représentent un montant total de 1 027,83 € ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget de la collectivité ;

DÉCIDE

Article 1 : de valider le plan de financement, établi par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, pour l'ajout d'une lanterne rue Saint Louis (entre AT-0429 et AT-0430) – dossier n° 2025-05-184 :

	Subvention	Taux
Prise en charge SDE 18	513,91 €	50 %
Autofinancement (fonds propres)	513,92 €	50 %
TOTAL :	1 027,83 €	100 %

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète, à Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable du Trésor Public et à Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins.

A Sancoins, le 27 novembre 2025

Le Maire,

Pierre GUIBLIN



02 DEC. 2025

Date de publication : ...

Mode de publication : mise en ligne.